

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2025

Référence
2025/057

Objet de la délibération
TARIFS DE L'EAU 2026 AU BENEFICE DES AGRICULTEURS ELEVEURS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Date de la convocation
14/11/2025

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/11/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 20 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SEMONSUT Pascal, Maire

Présents : Mmes : BOUYER CARRE Fabienne, CHATELIN Karine, GAILLARD Jessica, GUERIN Pascaline, POIVRE Corinne, ROGER Claudette, SOBRAL Vanessa, MM : ARRIVault Gérard, COLMET DAAGE Sylvain, GAILLOT Vincent, GUDIN David, LELAY Dominique, LOMBARD Pascal, MAUPAS JEAN-LOUIS, PELLETIER Jean-Marie, SEMONSUT Pascal, SIMON Christophe

Excusée ayant donné procuration : Mme BENARD Isabelle à M. MAUPAS JEAN-LOUIS

Absente : Mme BAUP Pascale

A été nommé secrétaire : M. MAUPAS Jean-Louis

Objet de la délibération : TARIFS DE L'EAU 2026 AU BENEFICE DES AGRICULTEURS ELEVEURS

Monsieur le Maire informe que la Commission eau et assainissement propose pour les particuliers d'augmenter les tarifs de l'eau de 1,10 €/m³ à 1,15 €/m³ et de maintenir à 0,35 €/m³ au-delà de 100 m³ .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de l'eau ci-dessous et leur application à l'exercice 2026 pour les agriculteurs éleveurs :

- De 0 à 100 m³ : 1,15 €/m³
- Au-delà de 100 m³ : 0,35 €/m³

Ces tarifs sont applicables lors de la facturation réelle de fin d'année 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/11/2025
Le Maire
Pascal SEMONSUT


